



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

manifestations sportives

Question écrite n° 113532

Texte de la question

M. Jean-Michel Boucheron attire l'attention de Mme la ministre des sports sur le projet de décret relatif aux manifestations sportives sur la voie publique. Le texte prévoit la suppression de l'inscription de ces manifestations aux calendriers des commissions départementales et régionales des courses hors stade. L'existence de ces commissions est remise en cause alors qu'elles sont garantes de l'équilibre et de la cohérence des calendriers. Elles sont également régulièrement consultées et reconnues comme interlocutrices privilégiées par les préfetures et les directions départementales de la jeunesse et des sports et de la cohésion sociale. Il est primordial de conserver la vérification du règlement des manifestations organisées par les membres des fédérations agréées et non délégataires. La délivrance d'une autorisation à une personne morale crée des risques en matière de sécurité et de solvabilité. La suppression de l'agrément technique et de sécurité par les autorités ministérielles compétentes va engendrer des négociations au cas par cas avec les préfetures au lieu d'une discussion unique avec le ministère de l'Intérieur. Le projet de décret affaiblit enfin le mouvement sportif associatif lui-même avec, à moyen terme, des départs de certains organisateurs des fédérations sportives pour échapper aux contraintes et exigences de celles-ci en matière d'organisation. En conséquence, il lui demande de revoir les dispositions de ce décret en concertation avec les fédérations sportives.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Michel Boucheron](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113532

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports

Ministère attributaire : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 5 juillet 2011, page 7064

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)